

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1508 - page 94

78 - Yvelines

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Yvelines.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT (AFPAT).

Objet : aider et accompagner des patients en auto-traitement dans leurs soins mais aussi une aide dans toutes leurs démarches administratives ; défense de l'accès à des soins de qualité et lutte contre toutes les discriminations liées aux maladies concernées ; accompagnement pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes des maladies concernées par l'auto-traitement ; faire de la sensibilisation, la prévention et de l'information sur les différentes pathologies concernées par l'auto-traitement auprès du grand public ; ces patients sont atteints de pathologies définies par l'arrêté du 23 août 2011 ainsi que d'autres pathologies non référencées, elle s'implique à tous les échelons : local, départemental, régional et national.

Siège social : 2, rue d'Alsace, 78140 Vélizy-Villacoublay .

Site internet : www.afpat.fr.

Date de la déclaration : 21 mars 2016.